

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 DECEMBRE 2022 à 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 1^{er} décembre 2022.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Monique MARCHE, Jessy GONET, Laetitia GUARY, Marie-Pierre BOUGREAU, Anne MOLVEAU, Julien GAURON, Alain IZOPET.

Étaient excusés : Fabienne BAUDON donne pouvoir à François LIARD, Evelyne DAVID donne pouvoir à Laetitia GUARY ; Christophe JEANPIERRE BERRAUD donne pouvoir Karine LATOUCHE ; Jean Claude RICHARD donne pouvoir à Jean Yves PROUST ; Janine PERROT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUGREAU ; Florent MARTIN, Christophe BRETON, Natacha DECOURT.

Secrétaire de séance : Monique MARCHE

054/2022 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente.

055/2022 : Demande de subvention à l'ONAC et au Souvenir Français pour la réfection du monument aux morts

Madame Monique MARCHE, conseillère déléguée en charge du cimetière fait part du projet de réfection du monument aux morts situé dans le cimetière après une demande d'inscrire un nouveau nom.

Elle propose de demander une aide financière auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et à l'association du Souvenir Français pour la réalisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à demander des subventions aux organismes suivant : l'ONAC et le Souvenir Français**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les documents correspondants à ces demandes**
- **Assure que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget 2022.**
-

056/2022 : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du monument aux morts

Madame Monique MARCHE, conseillère déléguée en charge du cimetière fait part du projet de réfection du monument aux morts situé dans le cimetière.

Pour les travaux, deux entreprises ont été contactées :

LOGISTIC FUNERAIRE 37	5 700.00€ TTC
PFA	7 500.00€ TTC

Au regard des deux propositions ci-dessus, Monique MARCHE, conseillère déléguée propose de retenir celle de l'entreprise LOGISTIC FUNERAIRE 37 pour un montant de 5 700.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de LOGISTIC FUNERAIRE pour un montant de 5 700.00€ TTC**
- **Les crédits sont inscrits au budget 2022**

057/2022 : FDSR 2023 Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le FDSR 2023 qui doit être déposé avant le 31 décembre de l'année n-1.

Madame le Maire propose de demander à bénéficier de l'enveloppe « socle » et projet FDSR 2023 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Pour le cas où cela serait impossible, il conviendrait de transférer la demande d'enveloppe au profit du projet concernant le réaménagement de la voirie rue du « Noyer Vert ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de solliciter une subvention au titre de la FDSR 2023 pour la rénovation de la salle des fêtes ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à établir le dossier correspondant ;**

058/2022 : Subvention à la coopérative scolaire pour les jouets de NOEL

Karine LATOUCHE, adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'apporter une participation financière pour les jouets de Noël 2022.

Le nombre d'enfants résidant à Saint-Épain et scolarisés à l'École Raymond Queneau s'élève à 109 enfants pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé un concours à hauteur de 15,00 € par enfant, soit une participation financière de 1 635,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'École Raymond Queneau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à verser une participation financière pour les jouets de Noël à hauteur de 15,00 € par enfant pour les 109 élèves résidant à Saint-Épain, soit un montant de 1 635,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau.**
- **Les crédits sont inscrits au budget 2022.**

059/2022 : Achat à l'euro symbolique de la maison troglodyte située dans la Vallée de Courtineau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux travaux de l'autoroute A10, l'entreprise COFIROUTE rénove une maison troglodyte dont elle est propriétaire.

L'association de la Vallée de Courtineau souhaite en faire un lieu d'exposition.

Madame le Maire précise qu'une convention sera établie entre la commune et l'association de la Vallée de Courtineau

Il est proposé au Conseil Municipal d'acheter à l'euro symbolique cette maison, située à « La Manselière » (cadastrée XL n°98).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE l'achat à l'euro symbolique de la maison troglodyte située à la Manselière, cadastrée XL n°98**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat.**

060/2022 : Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement

Vu les statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT EPAIN n°80/2020 en date du 28 octobre 2020 instaurant la part de la taxe d'aménagement,

Vu l'article L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,

Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe communale entre la commune de SAINT EPAIN et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,

Considérant que la commune de SAINT EPAIN a instauré la part communale de la taxe d'aménagement,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que la commune de SAINT EPAIN compte deux équipements communautaires sur son territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'INSTITUER, à compter du 1^{er} janvier 2022, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes : à hauteur de 5% du produit de la taxe pour la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne**
- **D'APPROUVER la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de SAINT EPAIN à l'EPI CC Touraine Val de Vienne ;**
- **D'HABILITER Madame Le maire à signer ladite convention ou tout acte afférent,**
- **D'INSCRIRE pour le budget 2022 les crédits budgétaires dans le cadre d'une décision modificative**

061/2022 : Assainissement : demande de dégrèvement d'un administré

Madame le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre de Monsieur MINCZELES, domicilié 8 Grande Rue à SAINT EPAIN (Indre et Loire), faisant part d'une surconsommation d'eau suite à une fuite dans son jardin. Le compteur relève 369 m³ au lieu des 45 m³ habituellement.

Il sollicite le dégrèvement de la surfacturation correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées.

Madame le Maire propose d'accorder le dégrèvement de la surfacturation correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées. Ce dégrèvement s'élève à 204.59€ TTC (soit $324 \text{ m}^3 \times 0.4320 \times 10 \% = 125.98 \text{ € TTC}$ et $324\text{m}^3 \times 0,23 \times 5.5\% = 78.61 \text{ € TTC}$).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCORDER à Monsieur MINCZELES Alain domicilié 8 Grande rue à SAINT EPAIN (Indre et Loire) un dégrèvement sur la facture émise par la SAUR en date 23 février 2022 – référence 340084458 correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées d'un montant de 204.59€ TTC (soit $324 \text{ m}^3 \times 0.4320 \times 10 \% = 125.98 \text{ € TTC}$ et $324\text{m}^3 \times 0,23 \times 5.5\% = 78.61 \text{ € TTC}$).**

062/2022 : Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

Madame le Maire informe ses collègues que le SIAEP de la Région de Saint-Épain a adressé un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 adopté en Comité Syndical. Elle précise que les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur ce document.

Madame le Maire soumet le rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2021.

063/2022 : Mise en location de terres agricoles suite à cessation d'activité

Madame le Maire informe ses collègues que, suite à la cessation d'activité de Monsieur Dominique TERRASSON, la SAFER du Centre a proposé une candidature pour la reprise des terres appartenant à la commune.

Les biens représentent une superficie totale de 3 ha 57 a 65 ca.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer le nouveau bail et les documents afférents avec les copreneurs : Messieurs Jérémy LEMESLE et Louis GERVAIS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Autorise Madame le Maire à signer un nouveau bail de 9 ans à partir du 1^{er} novembre 2022 pour la mise en location de terres agricoles appartenant à la commune avec les copreneurs Messieurs Jérémy LEMESLE et Louis GERVAIS moyennant un fermage annuel**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

064/2022 : Demande de subvention de l'association Mémoire et Patrimoine

Madame le Maire expose à l'assemblée une demande de subvention de l'association Mémoire et Patrimoine concernant l'exposition Raymond QUENEAU dans le musée du Presbytère.

Madame le Maire explique que sur la totalité des dépenses liées à celle-ci, des subventions de la commune et du département ont été accordées pour un montant total de 3 850.76 €.

Les dépenses totales pour celle-ci correspondent à un montant de 4301.52€, il apparaît donc un déficit de 450.76€

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Mémoire et Patrimoine pour un montant de 450.76€ afin de subvenir aux dépenses liées à l'exposition Raymond Queneau.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présent, le Conseil Municipal :

- **Décide d'accorder une subvention d'un montant de 450.76€ à l'association Mémoire et Patrimoine de SAINT EPAIN concernant les dépenses liées à l'exposition sur Raymond QUENEAU dans le musée du Presbytère.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**

065/2022 : Aménagement du « Noyer vert »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à une entreprise des travaux de réfections des trottoirs « Rue du Noyer Vert ».

Madame le Maire informe l'assemblée que deux entreprises ont été contacté, mais que seule l'entreprise VERNAT TP a répondu et a fait une proposition concernant ces travaux d'un montant HT de 44 585.65€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise VERNAT TP pour les travaux de réfection des trottoirs « Rue du Noyer Vert » pour un montant de 44 583.65€ HT**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.**

Questions diverses :

- Madame Karine LATOUCHE présente le rapport d'activité 2021 du SMICTOM
- Distribution des colis aux personnes âgées de plus de 75 ans, le 17 décembre par les élus, au domicile des personnes concernées.
- Madame Marie Pierre BOUGREAU, conseillère municipale, signale que les présidents des associations n'ont reçu aucune information pour les articles du prochain *SaintEp' INFOS*.
- Ramassage des ordures ménagères : des administrés se plaignent car des poubelles restent toute la semaine sur le bord de la route ou sur la rue sans être ramassées. Un rappel sera fait dans le St Ep Infos.
- Monsieur Jean Yves PROUST informe que le broyage des bernes en cours

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h20.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**



